

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

du 29 novembre 2009

Présidence de Mme Geneviève Crausaz

Présence de 58 conseillers

La présidente ouvre cette deuxième séance de la quatrième année de la législature 2006 – 2011, et cinquième de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous.

L'appel fait constater la présence de 58 conseillers, dont 1 arrivée tardive.

Absents excusés :

Mmes et MM. Delphine Abanesi, Zoé Béboux, Alfredo Coelho, Florence Divorne, Marie-Thérèse Domon, Jean-Dominique Gachoud, Julien Glardon, André Hunziker, Ariane Jacquéroz, Paola Kaeslin, Serge L'Eplattenier, Jean-Claude Machoud, Gérard Pilet, Brigitte Quaglia, Grégoire Trottet et Martine Urech

Absent non excusé :

M. André Pitteloud

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2009
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
5. Rapport d'activité du travailleur social de proximité, M. Yersin
6. Adoption du budget du Service de défense incendie et secours « SDIS-Sorge »
 - Rapport de la Commission des finances
7. Préavis municipal N° 12/2009 relatif au budget de la Commune pour l'année 2010
 - Rapport de la Commission des finances
8. Préavis municipal N° 13/2009 relatif à l'adoption du plan directeur localisé (PDL) intercommunal « Arc-en-Ciel »
 - Rapport de la Commission des affaires régionales
9. Propositions individuelles et divers
10. Fixation de la date de la prochaine séance

La présidente fait part de la suppression de l'élection de l'huissier du Conseil communal prévue au point 9. D'autre part, aux points 7 et 8, il faut bien lire les préavis N° 12/2009 et N° 13/2009 au lieu de N° 12/2010 et N° 13/2010.

Cet ordre du jour modifié, lu par la présidente, est approuvé à main levée et à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2009

Ce procès-verbal est adopté à main levée, tel que présenté, et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

La présidente fait part du décès de M. Jean-Pierre Pinatel, ancien conseiller communal. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Les dates prévues pour les prochaines séances du Conseil sont les suivantes : 26 février 2010, 30 avril 2010 et 25 juin 2010.

Une sortie du Conseil communal est prévue le 5 juin 2010. De plus amples informations ainsi qu'un bulletin d'inscription seront envoyés prochainement.

La présidente donne lecture de deux lettres de démission : M. Jean-Dominique Gachoud pour cause de perturbations dans sa vie privée et Mme Florence Divorne pour cause de suroccupation. La présidente prie les deux groupes de présenter chacun une personne pour la prochaine séance.

3. Communications de la Municipalité

Communications du syndic

3.1 PLAN DIRECTEUR LOCALISE (PDL) COCAGNE-BUYERE ET PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) BUYERE

Lors de sa séance du 5 octobre 2009, la Municipalité a adopté le Plan directeur localisé (PDL) Cocagne-Buyère et le Plan partiel d'affectation (PPA) Buyère en vue de l'examen préalable de l'Etat. Cela représente le quartier qui s'étend de la route de Crissier jusqu'à la pointe vis-à-vis du Novotel. Cette zone est divisée en 3 parcelles qui ont fait l'objet de 3 plans de quartier lors de la construction de la route de Buyère. Dans le cadre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, tous ces plans doivent être revus pour les adopter aux nouvelles normes. Ces objets sont à la charge des 3 propriétaires actuels. Une fois les projets établis, ils seront soumis au Conseil communal par 1 à 3 préavis après information publique. Par deux photos-montage, le syndic donne une idée du développement futuriste du quartier envisagé par des architectes mondialement connus. C'est un projet assez extraordinaire qui devra faire parler de lui. Il est devisé à peu près à un demi milliard.

Communications du municipal Jean-Claude Glardon

3.2 CHAMPION SUISSE

Le jeune Francis Buchi, domicilié à Bussigny, a été sacré champion suisse aux agrès.

3.3 LOI SCOLAIRE

Notre commune doit se mettre en ordre avec cette loi. La Municipalité a choisi de créer une entente intercommunale. Cette méthode doit être approuvée par le Conseil communal. Une commission doit donc être nommée pour l'étude du préavis correspondant.

3.4 LA PLANTA

La liquidation de l'Association intercommunale est en bonne voie. Des factures doivent encore être honorées au début de l'année prochaine. Le solde en caisse sera ensuite réparti.

Communications de la municipale Claudine Wyssa

3.5 INAUGURATION DE LA LIGNE 17 DES TL

Chacun a pu prendre connaissance, par la feuille trouvée sur son siège, de l'inauguration de la nouvelle ligne le 12 décembre 2009 à l'arrêt Buyère.

3.6 PREAUX SCOLAIRES

La Municipalité a décidé de mettre à ban l'ensemble des préaux scolaires. Des panneaux limiteront ou interdiront l'accès à ceux-ci. Cette solution permettra l'intervention de la police et l'application de sanctions éventuelles. Cette mesure est dictée par les déprédations trop nombreuses et aussi au trop de nuisances par rapport au voisinage. L'accès aux places de jeux sera interdit dès 21 h.

3.7 CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Le carrefour de la Croix-de-Plan a été équipé d'un appareillage permettant de baisser la tension, donc aussi la consommation d'électricité d'environ 20 %. Cette installation sera progressivement étendue sur le reste du territoire communal.

Communications du municipal Jean-Daniel Luthi

3.8 TERRASSES NON FUMEURS

Des abris sont autorisés moyennant une demande officielle. Tout chauffage est proscrit et ces installations provisoires doivent être démontées au plus tard le 30 avril.

L a d i s c u s s i o n e s t o u v e r t e

M. Dominique Blanc demande à la Municipalité si elle a l'intention d'étendre ces mesures de diminution de consommation de courant électrique auxquelles il est favorable.

Mme Claudine Wyssa répond que, comme elle l'a déjà dit, c'est bien l'intention de la Municipalité mais à certains endroits les conditions techniques ne sont actuellement pas adaptées à cette mesure.

M. Dominique Blanc craint qu'en limitant l'accès aux préaux, les déprédations et nuisances soient reportées sur le domaine privé. D'autres mesures pour encadrer ces jeunes ne seraient-elles pas plus opportunes ?

M. Jean-Claude Glardon répond que la mise à ban permet l'intervention de la police. La Municipalité reste toutefois attentive à toute solution, travailleur social, action du CRAB, etc. Autorités et police sont très sensibles au problème.

M. Jean-Daniel Luthi informe qu'actuellement les mesures utiles sont prises sur le plan communal pour prévenir la grippe A/H1N1. Des informations sont affichées dans les bâtiments administratifs concernant l'usage de désinfectant, le port du masque et le lavage des mains.

4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux

M. Michel Schneider donne un large aperçu du SDIS Sorge. Par voie de préavis, les 3 communes ont accepté la réorganisation du commandement. La Commission intercommunale se réunit régulièrement pour délibérer sur les tâches importantes qui lui incombent. Elle a fait acte de présence au concours cantonal à Montreux. Les sapeurs présents ont démontré une parfaite maîtrise des équipements mis à leur disposition ainsi que leur motivation à intervenir quand et où c'est nécessaire. La journée cantonale aura lieu l'année prochaine à Crissier. La commission a aussi participé à la revue sur les sites de Bussigny et Villars-Ste-Croix. En automne 2010, elle aura lieu à Villars-Ste-Croix. La désignation d'un nouveau commandant est en voie d'être faite.

Aucun autre rapporteur ou conseiller ne demande à prendre la parole.

5. Rapport d'activité du travailleur social de proximité, M. Yersin

M. Stephan Yersin rappelle tout d'abord qu'il a déjà présenté son travail en 2007 et en 2008 devant cette même assemblée. Désirant changer la présentation, il donnera la parole à deux jeunes qu'il a suivis depuis plusieurs années. Il regrette vivement l'ampleur exagérée donnée par les médias à certains incidents. Les jeunes présents ont été acteurs et aussi médiateurs d'une récente bagarre. A tour de rôle, l'un et l'autre prendra la parole en expliquant son parcours de vie, pas

sans reproche. Ils répondront avec complaisance aux questions posées par quelques conseillers.

6. Adoption du budget du Service de défense incendie et secours « SDIS-Sorge »
- Rapport de la Commission des finances

M. Jean-François Jolimay procède à la lecture du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

La présidente relit les conclusions de la Commission des finances.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- ouï le rapport de la Commission des finances nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

à main levée et à l'unanimité,

d'adopter le budget du « SDIS Sorge » pour 2010 tel que présenté.

7. Préavis municipal N° 12/2009 relatif au budget de la Commune pour l'année 2010
- Rapport de la Commission des finances

Invité à lire son rapport de la Commission des finances, M. Jean-François Jolimay se limite à ne lire que l'introduction et les considérations générales. Par contre, il donne quelques explications concernant les graphiques figurant dans le rapport qui permettent de faire des comparaisons intéressantes d'une année à l'autre.

La présidente ouvre la discussion, chapitre par chapitre.

M. Michael Meyer demande à quoi correspondent les 20'000 francs du compte 200.3185 - Honoraires et frais d'expertise.

Le syndic répond qu'il s'agit des honoraires pour la révision des comptes.

Se référant au compte 210.4011 – Impôt sur le bénéfice net des personnes morales, M. Meyer s'étonne d'une telle différence avec les comptes 2008 et demande si une rentrée supplémentaire est prévue.

Le syndic répond que, parmi tous les comptes, c'est celui-ci le plus aléatoire. Malgré une analyse minutieuse, il est absolument impossible de chiffrer les impôts d'une manière précise. Des variations importantes, dépendant de différents facteurs, peuvent être constatées d'une année à l'autre.

M. Meyer s'arrête au compte 350.4231 – Produit des loyers et lit l'information donnée par la Commission des finances. Avec un montant budgété de 224'000 francs, est-il prévu que le contrat de location soit signé avec le locataire de l'Hôtel de Ville ?

Le syndic répond que l'on arrive au bout du problème. Il était juste de ne pas signer un bail dès le départ pour un si gros complexe. A part le chauffage, d'autres frais tels que ceux des ascenseurs devaient être connus. Une convention a été signée il y a un mois, stipulant qui fait quoi.

M. Meyer souhaitant savoir si la convention signée correspond au montant du budget, le syndic répond par la négative puisque le budget a été établi avant la convention.

M. Pascal Repond (450.3188 – Ramassage et transport des ordures et déchets) demande si une rétrocession de la part du collecteur n'avait pas été prévue.

M. Jean-Daniel Luthi répond qu'un contrat a été signé avec la société Germanier à Lavigny avec un prix à la tonne bloqué sur 5 ans pour le traitement complet des déchets, mais sans aucune rétrocession, laquelle fait partie du prix du tonnage.

Le syndic intervient à la page 44 au sujet de la prévoyance sociale cantonale. Le total est juste, mais pas la répartition. Lors de l'établissement du budget, les informations du canton n'étaient pas encore parvenues. En conséquence, les comptes différeront avec le budget.

M. Marcel Berdoz demande à quoi correspond le montant porté au compte 317 dans le tableau des charges.

Le syndic répond que c'est la totalisation de tous les comptes 317 du budget dont les montants respectifs se trouvent dans les différents chapitres concernés. Ce sont les réceptions, le repas de soutien du football-club, le repas des promotions, le repas de fin d'année, etc. et, pour cette année, la réception de la présidente du Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée sur les différents tableaux du budget, la présidente invite M. Jolimay à lire les vœux et les conclusions de la Commission des finances. Celui-ci apporte quelques commentaires aux vœux de la commission. Conformément à l'avis du préfet, ces vœux ne sont pas inclus dans les conclusions.

Après que la présidente a relu les conclusions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 12/2009 du 5 octobre 2009,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

à main levée et à l'unanimité,

d'adopter le budget de la Commune pour 2010 tel que présenté.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'établissement de ce document.

N'ayant pas eu la possibilité d'intervenir plus tôt, M. Dominique Blanc félicite la Commission des finances pour son rapport. Il est très intéressant d'avoir de tels indicateurs qui nous suivent. Il serait encore plus intéressant d'avoir des comparaisons entre le budget et les comptes.

Se rapportant au troisième vœu concernant le sondage auprès des abonnés au téléseuil, M. Blanc s'interroge sur le rôle joué par la Municipalité ou le Conseil communal envers le prestataire du téléseuil et il demande comment se font les sondages.

Mme Claudine Wyssa répond que le seul contact avec un abonné qui renonce au téléseuil, c'est celui lorsqu'un agent va à son domicile pour plomber la prise. Nous encaissons bien les abonnements mais nous sommes aussi partenaires avec Cablecom. Une rétrocession nous est accordée par Cablecom pour ses propres abonnés. Notre réseau dépend actuellement d'un partenariat avec Cablecom pour l'obtention des signaux.

8, Préavis municipal N°13/2009 relatif à l'adoption du plan directeur localisé (PDL) intercommunal « Arc-en-Ciel » - Rapport de la Commission des affaires régionales

En l'absence de M. Julien Glardon, président-rapporteur, c'est M. Jean-François Savary qui lit le rapport de la commission.

M. Jean-François Jolimay fait une intervention dont le résumé est le suivant : Bien que je sois favorable à ce préavis qui donne tous les détails sur ce PPL de l'Ouest ambitieux, j'estime qu'il est incomplet car il ne fait pas mention de son intégration dans le PALM. En effet ayant participé à la présentation publique du projet PALM du 14 novembre, je me suis rendu compte que tous les projets de l'Ouest font partie d'un travail énorme d'intégration entre la Confédération pour les autoroutes, le Canton pour les routes et les transports publics des TL et les CFF pour la partie ferroviaire. Cette présentation globale m'a permis de me rendre compte du réel impact sur l'Ouest et d'avoir une vision globale avec un espace temporel. Le rapport de la commission relève le risque de conflit entre la mise en œuvre du PDL et la saturation du trafic à la Croix-de-Plan, notamment en raison de la non-réalisation de la RC 177 et de la sortie d'autoroute d'Ecublens. J'espère que dans le cadre de ce PDL, les autorités fassent preuve d'initiative et de courage pour réaliser les infrastructures routières et le réseau de transports publics avant l'implantation de nouveaux bâtiments industriels ou d'habitation, ceci pour que l'intensité du trafic ne devienne pas un enfer pour Bussigny.

Dans sa réponse, le syndic fait, entre autres, part des remarques suivantes : Si l'on veut des transports publics en pensant éviter des bouchons, il faut les mettre en exploitation après en avoir prouvé le besoin; il faut des gros bouchons pour avoir un tram. Dans chaque séance le groupe de pilotage du Schéma directeur se bat pour la jonction d'Ecublens demandée depuis des années et des années. Cette jonction est bien plus importante pour nous que la RC 177. La route de Crissier devra être requalifiée pour avoir un axe fort de trolleybus en complément de la ligne du tram dont le besoin devra encore être prouvé. Des rapports actuels prouvent que les deux lignes pourront se croiser à niveau à la Croix-de-Plan. Le but du PDL est la prévention de l'avenir en interdisant toute construction empêchant la réalisation du boulevard de l'Arc-en-Ciel (D'ici 2020 – 2050 ?) C'est aussi prendre acte de la présentation que l'on retrouve dans le Plan directeur cantonal, sur internet, etc, où l'on peut voir tous les documents.

La parole n'étant plus demandée, la présidente relit les conclusions du préavis qui sont les mêmes que celles du rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 13/2009 du 5 octobre 2009,
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

à main levée et à l'unanimité,

1. D'adopter le plan directeur localisé (PDL) intercommunal « Arc-en-Ciel » conformément au détail contenu dans le présent préavis et ses annexes, sous réserve de l'adoption par la Commune de Crissier.
2. De prendre acte des réponses de la Municipalité aux observations déposées dans le cadre de la consultation publique.

9. Propositions individuelles et divers

Se rapportant aux communications de la Municipalité, M. Jacques Miauton propose de nommer une commission chargée de l'étude du préavis relatif à la convention scolaire concernant l'établissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix. Au nom du PSIG, la présidente propose M. Christophe Collet et Mme Catherine Dutoit. Pour l'Entente, M. Miauton propose Mme Ariane Jacquéroz et MM. Christian Roggo et Pascoal Jorge.

M. Jean-François Jolimay donne connaissance et la lecture d'une résolution concernant le tram de l'Ouest lausannois qu'il a déposée auprès du Bureau du Conseil. Une telle résolution a également été déposée dans les autres communes de l'Ouest lausannois.

Le projet d'axes forts inscrit dans le Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM) arrive aujourd'hui dans une phase cruciale. Dans moins d'un mois, le canton de Vaud devra déposer son dossier auprès de la Confédération.

L'enjeu est l'octroi de subventions fédérales destinées à soutenir la réalisation d'un vaste projet d'agglomération et à anticiper l'arrivée de près de 70'000 nouveaux habitants et places de travail d'ici 2020 pour le Canton de Vaud. Pour l'Ouest lausannois, on parle de 20'000 à 30'000 places de travail /habitants.

Les dernières déclarations de la Municipalité de Lausanne concernant un hypothétique M3 nous rendent perplexes. Même si ce projet pouvait être un bon projet pour Lausanne, il ne doit pas se faire au détriment du tram Flon - Renens - Crissier - Bussigny - Villars-Sainte-Croix.

Le PALM et la demande de concession de ce tram seront à l'étude au niveau fédéral en 2010. La Confédération octroiera des subventions pour ces réalisations d'infrastructures. Nous craignons que le manque d'esprit d'équipe et de cohérence globale des transports à Lausanne péjore ce projet.

Le Canton s'est montré assez timide dans la conduite de la politique des transports et nous avons peur que cela nuise au développement des transports publics dans notre région. Certaines subventions pourraient nous échapper, mettant en péril le financement des infrastructures nécessaires au développement de l'Ouest Lausannois.

Par voie d'initiative, nous souhaitons soutenir la réalisation du projet, tel que prévu par le PALM, et nous aimerions aussi que la Municipalité interpelle le Conseil d'Etat avec les questions suivantes:

- *Y a-t-il un risque que les subsides fédéraux ne soient pas octroyés?*
- *Est-ce que la réalisation du tram Flon – Renens – Crissier – Bussigny - Villars St-Croix pourrait être menacée ou abandonnée?*

Résolution

Le Conseil communal et la Municipalité de Bussigny-près-Lausanne soutiennent inconditionnellement la réalisation du tram Flon - Renens - Crissier - Bussigny - Villars-St-Croix et demandent au Conseil d'Etat et aux instances concernées de tout mettre en œuvre afin que sa réalisation ne soit ni différée ni remise en question.

Le syndic précise que la Municipalité ne s'est jamais déclarée opposée au tram et qu'elle est disposée à transmettre cette résolution au Conseil d'Etat si le Conseil communal l'accepte. Il n'est pas certain que cette résolution soit acceptée dans toutes les communes. Finalement les syndicats de l'Ouest ont pensé qu'une lettre commune pourrait être envoyée par les communes qui l'auraient acceptée.

La parole n'étant pas demandée, la présidente met cette résolution en votation.

Elle est acceptée à main levée et à l'unanimité.

S'associant à la présidente du PSIG, absente, M. Jacques Miauton invite chacun à répondre à l'invitation des deux groupes en se rendant à la verrée traditionnelle au Raisin. Il se recommande de faire honneur aux cochons déposés sur les tables.

10. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance est fixée au 26 février 2010.

L'assemblée est levée à 22 h 30.

La présidente souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à leurs familles, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2010. Elle espère qu'elle leur apportera joie et bonheur.

Pour le Conseil communal

La présidente :

Le secrétaire :

Geneviève Crausaz

René Pouly

† C'est la dernière séance à laquelle le syndic Michel Wehrli a participé. Il est décédé subitement le 5 décembre 2009. Il a été conseiller communal dès le 12 septembre 1969, municipal dès le 1^{er} janvier 1974 et syndic dès le 1^{er} janvier 1994. Il a présidé le Conseil communal en 1973.